

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**COMITE SYNDICAL**  
**SYNDICAT MIXTE D'EXECUTION DU CONTRAT DE RIVIERES DES USSES**

**Séance du 28 septembre**

Délibération N° 2017-09-06



<b>Nombre de délégués :</b>	<b>L'an deux mille dix sept</b>
En exercice : 16	Le <b>vingt-huit septembre</b> à dix-huit heures trente minutes
Délégués présents : 10	Le Comité Syndical du S.M.E.C.RU dûment convoqué, s'est réuni au
Suppléants (avec voix) : 0	nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil municipal de Frangy
Pouvoirs : 0	sous la présidence de Monsieur <b>Christian BUNZ</b>
Titulaires excusés : 1	<b>Date de convocation et d'affichage</b> : 21 septembre 2017
Titulaires absents : 5	
<b>Votes exprimés : 10</b>	

**DELEGUES PRESENTS :**

**Délégués titulaires** : Monsieur Christian BUNZ, Monsieur Jean-Yves MÂCHARD, Madame Nadine ESCOLA, Monsieur Aurélien GLANDUT, Monsieur Jean-Louis VIDAL, Monsieur Patrick BLONDET, Monsieur Sylvain BLONDON, Monsieur Louis CHAUMONTET, Monsieur Frank GIBONI, Monsieur François RICHER.

**Délégués suppléants :**

▪ Avec voix : \_\_\_

**DELEGUES EXCUSES** : Monsieur Henri CHAUMONTET.

**DELEGUES ABSENTS** : Monsieur Jean DOUE, Monsieur André BOUCHET, Monsieur Michel DE REYDET, Monsieur Jacky DURET, Monsieur Jean-Louis VUICHARD.

**OBJET** : RECONDUCTION DU MARCHÉ A BONS DE COMMANDE « COMMUNICATION » 2014-09-01 POUR L'ANNEE 2018

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics,

**CONSIDERANT** l'avis d'appel public à la concurrence lancé le 25/09/2014 avec mise en ligne sur la plateforme de dématérialisation <http://www.marches-publics.info> puis la parution web sur le BOAMP le 30/09/2014 (avis n°14-145608),

VU la délibération n°2015-01-01 du 21 janvier 2015 attribuant le marché à bons de commande « communication » à la société TERRAPUBLICA,

VU la délibération n°2015-09-01 du 23 septembre 2015 portant reconduction du marché à bons de commandes « communication » à la société TERRAPUBLICA

VU la délibération n°2016-09-03 du 15 septembre 2016 portant reconduction du marché à bons de commandes « communication » à la société TERRAPUBLICA

Monsieur le Président propose aux membres du SMECRU de reconduire pour l'année 2018 le marché à bons de commande « communication » conclu avec la société TERRAPUBLICA.

Caractéristiques du marché :

- Date de notification : 1<sup>er</sup> février 2015
- Dates des précédentes reconductions : 1<sup>ere</sup> reconduction : 23 septembre 2015  
2<sup>eme</sup> reconduction : 15 septembre 2016
- Marché à bons de commandes :
  - montant minimum 500 € HT,
  - montant maximum : 45 000 € HT

*Le marché peut être reconduit par périodes successives de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans, sans que ce délai ne puisse excéder 4 ans.*

Pour le financement de ce marché, le SMECRU aura recours à ses fonds propres et à des aides de la Région Rhône-Alpes-Auvergne, de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et du Conseil Départemental de la Haute-Savoie.

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E  
D É P A R T E M E N T H A U T E - S A V O I E

Après en avoir délibéré, le **Comité Syndical**, à l'unanimité :

-**APPROUVE** la reconduction du marché à bons de commandes « communication » 2014-09-01 pour une durée de 12 mois, à compter du 1<sup>er</sup> février 2018, avec la société TERRAPUBLICA,

-**DIT** que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget 2018,

-**AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter des subventions correspondantes auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et du Conseil Départemental de la Haute Savoie dans le cas où ces opérations répondent aux critères d'éligibilité des partenaires financiers,

-**AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Délibération certifiée exécutoire  
compte tenu de sa réception en  
Sous-Préfecture de St. Julien en  
Genevois  
le \_\_\_\_\_  
Et de sa publication le \_\_\_\_\_



Pour extrait conforme  
Le Président,  
**Christian BUNZ**  
**SMECRU**  
SYNDICAT  
DE RIVIÈRES  
DES USSES  
HAUTE SAVOIE